## **ANNEXE C5**

## RAPPORT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR LE TABLEAU D'AVANCEMENT GRAF ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE ...

<ul><li>□ Viviers 1 et 2</li><li>□ Vivier 3 (ta aae hc)</li></ul>							
☐ AU GRADE D'ATTACHE F	HORS CLASSE						
☐ AU GRADE DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PTP							
□ A L'ECHELON SPECIAL DU GRADE D'ATTACHE HORS CLASSE							
☐ A L'ECHELON SPECIAL D'	INGENIEUR DE REC	CHERCHE HO	RS CLASSE				
☐ A L'ECHELON SPECIAL DE	LA CLASSE EXCEP	TIONNELLE D	ES CEPJ ET	T DES PS			
Nom d'usage :				Prénom :			
Pour les IGR	BAP						
	Domaine d'acti ou jeunesse)	vité(sport					
-	•			à un niveau élevé de Je de tous les postes	-		
Intitulé de l'emploi ou de la fonction*		Affectation (lieu et période)		Principales caractéristiques du poste **			
		l					

- \* AAE HC: Seules les fonctions recensées par les arrêtés du 30 septembre 2013 et du 16 mai 2014 fixant la liste des fonctions mentionnées à l'article 24 du décret n°2011-1317 (APA et DDS) doivent être consignées dans le tableau. Pour les agents promouvables au titre du vivier 3 indiquer toutes les fonctions exercées.
- \* IGR HC ES Vivier 1 Seules les fonctions prévues par l'arrêté du 27 juin 2017 accomplies entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2025 doivent être consignées dans le tableau.
- \* TA classe exceptionnelle de PTP (vivier 1 uniquement): seules les fonctions recensées par les arrêtés du 11 septembre 2018 fixant la liste des fonctions mentionnées à l'article 20-1 du décret n°2004-272 (CTPS), à l'article 14-4 du décret n°85-720 (PS) et à l'article 13-4 du décret n°85-721 (CEPJ) doivent être consignées dans le tableau. **Joindre les justificatifs**.
- \*\* Effectifs et structures (directions, services) encadrés, nature des missions confiées, montant du budget géré, nombre d'élèves/ d'étudiants de l'établissement, nombre d'établissements rattachés, services mutualisateurs, nature des relations avec les partenaires extérieurs (administrations, entreprises, collectivités territoriales, autres établissements...) et / ou internes (représentants des personnels, directeurs de composantes...), catégories d'établissement.

Appréciation sur le parcours professionnel de l'agent							
Appréciation sur l'étendue des missions et sur les responsabilités exercées dans son parcours professionnel							
Appréciation sur les capacités de négociation et de dialogue avec les partenaires (externes et internes) de l'institution							
Appréciation sur les capacités d'animation et d'impulsion du service							
Apprésiation générale							
Appréciation générale							
Date et signature du président d'université ou du directeur Date et signature de l'agent :							
d'établissement (le cas échéant) :							
Date et signature du recteur ou du chef du SAAM :	Avis très favorable	Pour les PTP uniquement Avis du chef de service sur la					
du chei du SAAM .		promotion					
	(TA AAHC et TA AAHC ES	Très favorable   Favorable					
	uniquement)	Réservé* □					
		*(joindre un rapport dans le cas d'un avis réservé)					
		·,					